

POUR UN AVENIR PLUS SEREIN

Il est toujours temps de se ressaisir !

Nous vivons sur une planète où la mondialisation supprime toutes les frontières sous effet de la technique ; un monde où tout événement est immédiatement connu sur toute la planète et difficilement contrôlable ou parfois néfaste.

Le commerce planétaire incite à la consommation en tout genre mais Il appartient aux dirigeants de notre pays de mettre en place des mesures protectrices en coopération au niveau multilatérale.

Le risque de devenir un narco-Etat n'est pas le fruit du hasard et ce qui se développe dans nos cités, non plus !

Je suis l'un des 14 policiers formateurs de la Police Nationale, concepteurs du module de formation à l'îlotage et du livret de l'îlotier, avec ses 5 missions et 17 activités.

Ce nouveau module d'îlotage auquel j'ai participé, conçu en 1992 à la demande du directeur général de la police nationale et du ministre de l'Intérieur, nous a permis, à l'Institut national de formation à Clermont-Ferrand, d'établir un cahier des charges pour cette mission de police de proximité.

Ce dispositif prenait en compte les problèmes des quartiers difficiles où la délinquance commençait à perturber la vie sociale des cités.

Pour ma part, en qualité de formateur antidrogue, de policier formateur à l'îlotage et de responsable à l'époque du CDSF (Centre départemental de stages et de formation) du Val-d'Oise, j'ai pu y former les policiers nationaux pour cette banlieue nord de Paris, en y associant des policiers municipaux.

L'utilisation des 5 missions et 17 activités de l'îlotage a permis de créer un véritable maillage départemental pour la sécurité dans les quartiers difficiles. Tous les acteurs de proximités et les habitants des cités, vivaient ou revivaient dans un climat apaisé.

Depuis cette époque, bien des choses ont changé dans nos cités, notamment par la suppression de l'îlotage dans les quartiers difficiles, à la demande du nouveau ministre de l'Intérieur en 2002. Ce qui devait arriver arriva : l'îlotier a été remplacé par les dealers qui sont venus s'installer progressivement et imposer leurs règles au cœur des cités.

Aujourd'hui, le marché est gigantesque et on voit ses conséquences : une multitude de points de deal et un nombre incalculable de réseaux (Uber shit, structures criminelles organisées), formant une économie parallèle devenue tentaculaire.

Le « piège » s'installe selon quatre axes principaux :

1. L'argent facile et la recherche de reconnaissance.

Des perspectives qui agissent comme des œillères pour ceux qui se font aspirer par le trafic. Certains jeunes ne craignent plus la prison car ils pensent devenir millionnaires ensuite, des promesses qui se transforment souvent en drames.

Ces dernières années, voici l'apparition de tueurs mineurs pour des règlements de comptes.

2. L'emprise du narcotrafic dans les quartiers fragilisés.

Les habitants vivent pour beaucoup sous une forme de domination et de peur. C'est là que les trafiquants recrutent leur main-d'œuvre ; notamment des jeunes aux trajectoires de vie marquées par la précarité ou les difficultés familiales (pères absents, mères dépassées) ou en rupture scolaire.

3. L'addiction rapide et la banalisation de l'approvisionnement.

Dans une société où consommer « c'est exister », le trafic est devenu presque banal, voir même « toléré » à proximité des salles de consommation dites sécurisées. Si la dégradation des conditions sociales compte, elle n'est pas son moteur principal. L'élément inquiétant c'est le marché mondial boosté par une demande massive et une jeunesse prête à tout pour y trouver une place « vous diront bon nombre de sociologues ».

4. L'absence de réponse globale.

Moins d'un an après la promulgation de la loi anti-narcotrafic, le débat doit s'ouvrir à nouveau pour adapter le cadre législatif à l'évolution des pratiques : utilisation des jeunes mineurs et responsabilité parentale, ubérisation, usage des drones et du paiement en ligne, exploitation des réseaux sociaux, fabrication des nouvelles drogues de synthèse, ou produits détournés, le blanchiment intrafamilial ou local d'argent du trafic, ...

La prévention nettement insuffisante face à l'évolution des usages comme pour le protoxyde d'azote, le manque de place en cure et postcure, l'absence de cadre et de moyens pour répondre à l'obligation de soins ou injonction thérapeutique ou de l'HDT (hospitalisation à la demande d'un tiers) pour protéger le cadre familial, sont autant de sujet à intégrer dans cette réponse globale.

Pour y faire face, je pense à ces moyens :

1. Une répression coordonnée

Lutter contre l'offre devrait être systématique. La création d'un parquet national spécialisé devrait aboutir à une meilleure coordination ; des arbitrages stratégiques doivent donner de nouveaux moyens aux mesures répressives afin de fragiliser l'organisation des réseaux.

2. Le renforcement des outils juridiques de répression y compris sur le plan financier

Étendre le statut des collaborateurs de justice (dits repentis) pour porter des coups durables aux organisations.

Investir en force les cités gangrénées par le trafic en utilisant les moyens donnés à la lutte contre le terrorisme ; donc pacifier ces zones dites de non droit et laisser ainsi une possibilité d'y réinscrire l'action d'une police de proximité pour y recréer du lien social.

Surtout « Taper au portefeuille » en saisissant systématiquement les avoirs des criminels (appartements, voitures de luxe, comptes bancaires) via des saisies-attributions automatiques comme en Italie « USBC Italien * » et possible en France avec l'AGRASC * ; il suffit d'étendre le pouvoir des douanes dans ce domaine entre autres.

Sécuriser les points d'entrée, notamment les ports et ses intervenants (Le fret maritime en France représente 326 millions de tonnes de marchandises sur 65 millions de conteneurs qui arrivent annuellement dans notre Europe sans frontières) et lutter contre la corruption qui gangrène tous les milieux.

3. Le volet sanitaire

La lutte ne peut se limiter au sécuritaire. Il faut aborder la question de la consommation et des soins. Une prise en charge médicale, parfois plus restrictive de liberté, est nécessaire pour les dépendants en considérant qu'ils ont perdu leur libre arbitre. Il ne faut pas non plus oublier les consommateurs récréatifs qui ne sont pas encore addicts mais qui doivent payer avec l'amende leurs futurs soins.

4. Le volet social

Pour recréer un lien social durable au sein de ces quartiers dits prioritaires, il faut occuper l'espace des cités sans rupture après l'opération "de sécurisation".

Les sociétés immobilières ou bailleurs d'immeubles, devraient avoir à charge de « réinstaller » un gardien d'immeuble sur un quota d'un pour 50 à 100 logements en fonction du cadre d'urbanisation. (Disposition qui pourrait s'appuyer sur le modèle de la taxe et du quota de logements sociaux imposés pour les villes...)

On peut également envisager une autre qualification que gardien, comme "médiateur social local" ; nous le faisons à EDVO pour une pension de famille de 35 logements.

Avec un appartement de fonction en rez-de-chaussée pour ce salarié et charges salariales partagées par le bailleur sur le nombre de logements, ce médiateur de proximité serait très utile au contact des familles.

Il faudrait aussi recréer ou associer, une équipe d'éducateurs de rue pour ces cités afin de « s'occuper » des jeunes qui préfèrent "tenir les murs" ou faire le "chouf" plutôt qu'étudier pour s'insérer. Un financement existe déjà pour les quartiers prioritaires (Municipal, Communauté de communes, Politique de la ville).

5. Le volet soins et réinsertion

Pour les soins et la réinsertion, c'est plus complexe que le répressif, même si la sanction doit garder son rôle éducatif pour ceux qui ont encore toutes leurs capacités cognitives.

Notre dispositif de soin devrait s'adapter au nombre et au type de malades dépendants toxicomanes. Un usager de crack en situation irrégulière ou mineur isolé ou prostitué, « exploité » par son dealer, ou le cocaïnoman qui travaille sous addiction, ou l'usager festif avec toujours plus de drogues de synthèse, demande de nouvelles mesures d'intervention.

Nous sommes des êtres riches de différences, et aborder le sujet de l'insertion ou de la réinsertion constitue un défi pour beaucoup et en particulier pour ce public.

La précarité et le manque d'aptitude pour intégrer un emploi demandent de se préparer et de s'adapter avec ses différences, ses problèmes, sa sensibilité ou ses conditions de vie.

J'ai pu voir, durant mes missions au sein de la police nationale depuis 1970 et au sein de mes activités bénévoles dans l'association que je dirige depuis 1987, toutes les carences qui conditionnent le devenir de chacune et de chacun, et les « outils » à mettre à disposition dans la prise en charge des êtres en difficulté.

La liste des facteurs liés aux dites carences, est longue :

- L'alcoolisation fœtale (plus de 15 000 enfants en France naissent chaque année avec ce syndrome plus ou moins marqué)
- Le milieu où l'on fait ses premiers pas, ainsi que les conditions d'éducation et de vie jusqu'à la maturité
- Le développement de ses compétences psychosociales en fonction de sa sensibilité ou des traumatismes subis
- La capacité de résilience et de combativité, etc...

Tous ces éléments sont importants pour préparer celle ou celui qui aborde ou prend pied dans le monde du travail et dans notre vie en société. À l'EDVO, nous accompagnons avec de petits moyens tous ces « éclopés de la vie » pour les aider à se reconstruire de l'intérieur dans un premier temps.

Accepter d'être malade pour quelqu'un devenu toxicomane, alcoolique, pharmacodépendant ou compulsif dans le jeu ou autres, est déjà une épreuve s'il faut se séparer du « pansement » qui a aidé à vivre jusque-là. La notion de travail est, pour certains, un moyen d'alimenter ledit « pansement » ou, pour d'autres, un moyen de fuir sa réalité quotidienne. Prendre plaisir et se projeter dans un travail n'est donc pas à la portée de tous.

Le temps de « réparation » physique et psychologique proposé à l'EDVO, par étapes sur 12 à 18 mois, redonne à trois pensionnaires sur quatre l'envie de se projeter autrement, y compris dans le plaisir de travailler. Pour notre méthode d'accompagnement et de prise en charge globale, nous avons besoin d'un soutien durable ; c'est compliqué dans le contexte économique actuel, et l'aide des Fondations ou des Clubs Services « Rotarys ou Lions » ou du mécénat d'entreprise, devient indispensable pour maintenir notre méthode d'intervention auprès des plus fragiles.

6. Le volet préventif

Avec ma quarantaine d'années d'actions de prévention en milieu scolaire, auprès de plus de 5000 élèves chaque année (3^{ème}, 4^{ème}, 1^{ère} et seconde), je pense qu'il faut généraliser la prévention sur les risques d'addictions dès l'entrée au collège et ensuite, dès l'entrée au lycée.

Apprendre aux jeunes très tôt à préserver et à développer leurs facultés cognitives, leur système neuronal de récompense, en utilisant leurs cinq sens, éviterait bon nombre d'usage de molécules psychoactives et de comportements dangereux pour leur cerveau en pleine évolution.

Face aux nombreuses sollicitations, à l'influence du groupe ou de la mode, à ses pulsions et à ses émotions d'adolescent, un jeune doit savoir utiliser ses capacités psychosociales plus précocement pour se protéger dans un environnement à risque.

A EDVO, nos prestations préventives auprès de ce public, s'adaptent à l'évolution des consommations ou des comportements à risques.

En seconde heure d'intervention, avant débat avec les élèves, deux de nos pensionnaires abstinents, (en rétablissement mais stabilisés), témoignent sur : comment ça commence, pourquoi on devient dépendant et les conséquences, la difficulté et les solutions pour en sortir ; ce qui impacte durablement la mémoire des élèves pour faire les bons choix. (Point fort dans l'évaluation au sein des établissements scolaires).

En conclusion

Je pense que l'éducation des pré-adolescents et la prévention devraient être davantage axée sur le développement du sens critique ; face aux sollicitations dans notre société de consommation, il doit être très tôt un acteur de vie sociale dans son environnement.

Les écrans, les réseaux sociaux, l'accès à tout avec exploitation numérique et maintenant l'intelligence artificielle utilisable par tous, conditionnent des comportements déviants, ou contribuent à plus d'isolement, à l'appauvrissement de sa relation aux autres, à la perte d'activités physiques et à un manque de sommeil préjudiciable.

La prévention sur le risque lié aux écrans devrait se généraliser en fin d'école primaire.

Un adolescent sur cinq est concerné par le cyberharcèlement ; beaucoup ont un compte sur les réseaux sociaux et certains y consacrent jusqu'à 8 heures selon une étude récente. (Docteur Jimmy MOHAMED sur RTL) ; Conséquences : 40% de perte des capacités cardio-vasculaires par sédentarisation ; tout cela au moment où l'adolescent a besoin de développer ses capacités physiques, de compétitions pour l'estime de soi, de réflexes face aux risques, d'autodiscipline et d'engagement dans l'effort...

La loi interdisant l'accès aux écrans pour les moins de 15 ans devrait être accompagnée de ce développement du sens critique pour ces adeptes de petits écrans ; les parents ne peuvent pas être éducateur de proximité en permanence, surtout s'ils montrent le mauvais exemple !

Je pense que la légalisation des drogues ou de son usage, avec un marché parallèle qui sera toujours plus attractif, surtout pour les drogues de synthèse, n'est pas la solution magique.

Le narcotrafic s'enracine dans des réalités sociales et territoriales, d'où l'urgence de s'en préoccuper.

Le manque de moyens dans les domaines précités, notamment dans la prise en charge des mineurs concernés par l'usage et le trafic des stupéfiants, a également son importance.

Il semble prioritaire de renforcer les effectifs d'acteurs de proximité, ainsi que de développer les moyens et les compétences professionnelles pour ceux qui sont chargé de la lutte contre le narcotrafic ; traquer l'argent du crime pour financer ce combat et « démonter » les circuits du blanchiment d'argent du trafic de stupéfiants, apporterait de bonnes solutions.

L'information partagée pour cette lutte et le développement rapide de la prévention sont aussi des éléments clés ; mais aussi, la modernisation du dispositif répressif (Police, Gendarmerie, Parquet) ainsi que l'évolution des réponses législatives pour faire face à la situation du trafic et de la consommation des nombreux produits illicites.

La notion de soin, pour l'utilisateur considéré comme malade et délinquant, mérite des réponses cohérentes, urgentes, entre réduction des risques, obligation de soins et droit de l'utilisateur dangereux pour lui-même et pour autrui.

L'organisation de nouvelles mesures d'accompagnement devrait réduire la dépense sociale dans le temps et conduire les consommateurs à une réinsertion sociale, surtout avec l'abstinence de tous produits modifiant le comportement.

Le développement de nouvelles communautés thérapeutiques basé sur un projet d'abstinence et de réinsertion sociale (sur le modèle anglo-saxon) aurait plus d'effets mesurables que l'extension du dispositif très coûteux de la RDR (Réduction Des Risques).

Au même titre que l'implication des « repentis » dans la lutte contre le crime, l'intervention des pairs aidants ou patients experts devenus abstinentes et réinsérés, devrait être encouragée professionnellement en soutien des soignants et des chargés de prévention dans le milieu scolaire ou dans le monde du travail.

Le rôle éducatif du scoutisme et du service militaire pour tous, n'est plus là pour canaliser ou rattraper certains comportements déviants d'une partie de la jeunesse. Il en va de même pour le cadre familial, au point qu'aujourd'hui, on envisage de sanctionner les parents pour leur déficience sur le plan éducatif tout en demandant aux enseignants d'être des acteurs de remplacement.

Le principe américain d'implication bénévole des adolescents dans l'intérêt éducatif, social et économique, pourrait être développé en France au titre de l'intérêt général. Pour cela, le bénévolat devrait être davantage reconnu comme une valeur ajoutée individuellement et collectivement.

Permettre aux jeunes de mettre en évidence le temps et la qualité de leur engagement au service de la collectivité dès le plus jeune âge, que ce soit :

1. Dans le monde associatif au service des autres ;
2. À travers un rôle de leader dans des compétitions scolaires ;

3. Par tout engagement au sein de leur établissement dans le leadership ; ne peut que créer une dynamique généralement porteuse d'estime de soi, de discipline et d'engagement (même en intra-familial), pour se lancer dans un parcours de vie positif.

Inscrire ces éléments « plus visiblement » sur un CV pour l'entrée à l'université, pour une recherche d'emploi ou de formation qualifiante, apporterait une réelle valeur ajoutée. Cela contribuerait à d'avantage d'équité dans le cadre des critères de sélection des candidats, sur l'entrée en étude supérieure ou pour les postes limités dans le monde du travail ; l'université ou l'entreprise pourrait ensuite s'inscrire dans cette belle continuité de l'engagement citoyen, en interne et en externe, pour son image au sein des « compétitions territoriales ».

Pour nos décideurs politiques, reconnaître le bénévolat et ses structures associatives comme étant aussi important que l'apport des entreprises dans le cadre de l'intérêt général, permettrait de recréer du lien social plus rapidement.

Cette dynamique collective du bénévolat, valorisée en points pour la retraite pour un public adulte, contribuerait à mieux intégrer, les demandeurs d'emploi, les préretraités ou les jeunes retraités inactifs, au service de la collectivité ; notamment pour éviter le cumul retraite et emploi ou RSA et travail au « black », pour compléter leurs revenus ou occuper leur temps, donc :

- (a) Donner plus de place pour ceux qui recherchent un emploi ;
- (b) Contribuer à l'intérêt général par l'économie sociale ;
- (c) Bénéficier d'une reconnaissance qui éloigne de l'individualisme et développe les liens intergénérationnels ;
- (d) En finalité, éloigner les plus influençables de l'argent facile, du tout « tout de suite » sans effort avec le risque d'y perdre sa vie dans l'usage ou le trafic de drogues.

*L'USBC : Usage Social des Biens Confisqués

*L'AGRASC : agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués.

Jean-Paul BRUNEAU

Président, dirigeant bénévole depuis 1987 de l'Association Nationale EDVO.
Formateur anti-drogue Police Nationale (retraité) – (D.U. toxicomanie-dopage
Faculté de Médecine d'ANGERS, D.U. Addictions et psychiatrie à l'Université Paris Diderot, entres autres formations)
Secrétaire du CNPERT (Centre National de Prévention, d'Etudes et de Recherches
en Toxicomanie)

Le 25 juin 2026